

Extraits du procès-verbal de la réunion n° 7 du Conseil d'Administration du 14 décembre 2009

Présents : Mr. JP.Delchef (Président), Mmes D.Doyen, D.Sonveaux,
Mrs J.Ringlet (Vice-président), M.Collard (Trésorier général), A.Geurten, A.Kaison, J.Monsieur,
J.Nivarlet, B.Scherpereel, L.Lopez (secrétaire général)

Excusée : F.Charneux (raisons familiales)

Heure de début de La réunion : 18 heures

1.Rapport du Directeur Sponsoring-Marketing

1.1. Evaluation du Season Opening

Ayant pris connaissance du rapport du directeur Sponsoring marketing, les membres du conseil d'administration formulent les commentaires suivants :

- a) d'une manière générale, l'action de promotion du basket féminin garde tout son intérêt mais il faudrait une plus grande participation des clubs ;
- b) au niveau de la promotion, celle-ci n'a pas été optimale (banner tardif sur le site, intérêt relatif pour la pose des affiches et absence de programme vu le peu de réaction des clubs) de plus la date ne semble, plus après coup, avoir été la date idéale
- c) le bilan financier n'est pas établi et mais soldera, en tous les cas par un déficit. Les modalités de gestion sont largement débattues

Le directeur sponsoring marketing est chargé de présenter un bilan définitif pour le 18 janvier 2010

Par ailleurs, l'avis de la VBL sera demandé et le cas échéant un document d'évaluation sera diffusé auprès des clubs

1.2. Projet basket féminin

Le directeur sponsoring marketing présente la maquette réalisée par l'agence de communication, aux membres du conseil d'administration et dont l'objectif est la présentation du produit basket féminin à de nouveaux partenaires.

Les éléments du dossier sont :

- avec la complicité des clubs, intéresser les très jeunes dans les écoles et pousser plus les classes des filles et ensuite les clubs prennent le relais.
- Assurer la promotion de l'équipe nationale, attirer les jeunes et les parents aux matchs de l'équipe nationale.
- Créer communauté spécifique. Les marraines qui se chargent de recruter les joueuses

1^{ère} conclusion : le produit basket doit se décanter de manière différente que l'on s'adresse aux filles ou aux garçons.

2. Approbation du PV de la réunion du conseil d'administration du 16 novembre 2009

Le procès-verbal de la réunion du 16 novembre 2009, tel que publié sur le site le 20 novembre 2009, est approuvé à l'unanimité par les membres du CDA.

3. Suivi des décisions prises lors de la réunion précédente

Les points suivants, repris au procès-verbal de la réunion précédente, ont fait l'objet d'un suivi :

7.3. Composition des départements

Le conseil d'administration approuve la composition du département formation entraîneur établie comme suit :

7.7 Dossier Friendly Balls

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance du courrier adressé au club qui a assis la position définitive et circonstanciée de l'AWBB.

7.8. Courrier Parlementaire BBW

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance des résultats de l'entretien que le président a eu avec l'intéressé.

10.1 Problématique relative à l'octroi d'une lettre de sortie

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance des résultats de la réunion que le bureau a eue avec le club concerné et du courrier envoyé à la FIBA par le président.

4. Assemblée générale du 28 novembre 2009

4.1. Approbation du Procès-verbal de l'Assemblée générale

Le procès-verbal de l'assemblée générale du 28 novembre 2009, tel que publié sur le site le 11 décembre 2009, est approuvé à l'unanimité par les membres du CDA.

Il convient toutefois de lire au point divers que le PC1 sera payé aux clubs (et non aux provinces) sur la base des documents rentrés par les comités provinciaux.

4.2. Bilan de l'AG

D'une manière générale, les membres du conseil d'administration se réjouissent de la gestion et des résultats de l'assemblée générale

4.3. Suivi des décisions de l'Assemblée générale

Les points de l'assemblée générale repris ci-dessous doivent faire l'objet d'un suivi :

3.2. Fixation de l'amende frappant l'absence d'équipe de jeunes par un club de 1ère provinciale dames

Le département égalité des chances, chargé de formuler une proposition, se réunit le 6 janvier 2010.

3.3. Proposition de modification de l'indemnité pour les arbitres de clubs

Le département arbitrage, chargé de préparer le dossier pour l'assemblée générale de mars 2010, se réunit le 13 janvier 2010.

9.1. Nominations des membres des organes judiciaires de l'AWBB

Les membres prennent connaissance de la décision de Monsieur J. Michel de ne pas représenter actuellement sa candidature.

13. Divers PC1 : promesse avait été faite de payer le PC1 pour le niveau 1

Le paiement interviendra au 31 décembre 2009. On paiera les clubs sur la base des documents rentrés par les comités provinciaux.

5. Assemblée générale du 20 mars 2010

5.1. Inventaire des propositions de modifications statutaires présentées par le CDA

Au terme d'un premier tour de table, les membres du conseil d'administration envisagent de déposer les modifications statutaires suivantes :

- PA32 - PA69 - PA70
- PC1 - PC4bis - PC19 - PC22 - PC53 - PC59 - PC74 - PC82 - PC94
- PF10 - PF12 - PF18
- PJ3 - PJ4 - PJ16 - PJ18 - PJ37 - PJ44 - PJ65bis - Normes de sanctions
- PM3 - PM9.3
- FRBB PCD138

Par ailleurs, un projet de labellisation des clubs formateurs et des clubs de haut niveau est en cours de réflexion de même qu'un projet de double affiliation pour les clubs féminins.

5.2. Modalités de travail

Les modalités de travail sont établies comme suit :

- du 15 au 30 décembre 2009 : rédaction des propositions et envoi aux membres du CDA
- le 14 janvier 2010 : envoi des propositions définitives
- le 18 janvier 2010 : prise de position du CDA
- le 20 janvier 2010 : commission législative
- Le 22 février 2010 : finalisation des propositions de modifications statutaires retenues
- le 26 février 2010 : envoi et publication des modifications statutaires
- **Le 20 mars 2010** : Assemblée générale

5.3. Modalités de travail

D. Sonveaux et L. Lopez sont chargés de l'organisation pratique de l'assemblée générale

6. Gestion du personnel

6.1. Dossier d'un membre du personnel

Le dossier est toujours en cours

7. Exercice des compétences administratives du conseil d'administration

7.1. Tracé des terrains à partir de la saison 2010 -2011

Après un long débat, la proposition actuelle est retenue par le conseil d'administration, étant entendu qu'une position conjointe avec la VBL doit être établie.

Proposition :

- Les nouvelles règles sont obligatoires en D1 Messieurs & dames dès septembre 2010)
- Le tracé conjoint des différentes lignes est toléré.
- Les nouvelles règles seront d'application pour les autres divisions au 1^{er} juillet 2011
- Décision définitive sera prise après accord avec la VBL, soit le 23/12/2009

7.2. Fixation des dates des assemblées générales de la saison 2010 -2011

Le conseil d'administration décide, à l'unanimité de fixer les dates des assemblées générales de la prochaine saison au centre ADEPS de Jambes comme ci-après :

Le samedi 27 novembre 2010

Le samedi 26 mars 2011

Le samedi 18 juin 2011

Le secrétaire général est chargé de procéder à la réservation des salles.

7.3. Demande de dérogation aux conditions d'âge

Le secrétaire général a pris contact avec le secrétaire du club concerné. La joueuse, qui est toujours "minime", ne peut plus jouer en "cadettes", car l'équipe est forfait général.

Au vu des pièces médicales attestant la capacité de la joueuse à prêter en équipe "séniores" dames, le Conseil d'Administration accepte à l'unanimité d'accorder la dérogation pour la saison 2009 -2010.

8. Exercice des compétences judiciaires du conseil d'administration

8.1. Exercice du droit d'évocation décision du CP BWW du 24 novembre 2009

Attendu que le conseil d'administration a décidé, à l'unanimité par consultation écrite de ses membres du 30 novembre 2009, d'évoquer la décision du comité provincial de Bruxelles Brabant wallon du 24 novembre 2009 relative aux sanctions prononcées à l'encontre du club Ecole Européenne (matricule 2352) suite à des problèmes d'affiliation d'un joueur.

Attendu qu'avant de statuer, il a été convenu de rencontrer les représentants du Comité provincial de Bruxelles Brabant wallon et du club Ecole Européenne (matricule 2352).

Attendu qu'il ressort de la réunion qui a eu lieu le mardi 1er décembre 2009 que le club reconnaît un certain laxisme dans la gestion de l'affiliation de ses membres dû une délégation de pouvoirs propre à sa structure ;

Attendu qu'il est incontestable qu'il n'y a pas eu intention de frauder de la part du club vu que le joueur non en ordre de licence a été aligné au vu et au su de tous, arbitres et adversaires ;

Attendu qu'il entre dans les compétences du CP BWW, visées à l'article PA 74 de contrôler le fait que mais uniquement dans le cadre de l'article PC 16 ;

Attendu que l'examen des feuilles de matches révèle un contrôle non uniforme des licences des joueurs, qu'il faut aussi rappeler le retard apporté à la transmission des licences en début de saison, ce qui a perturbé une situation qui dans d'autres circonstances aurait pu être régularisée dans les meilleurs délais;

Attendu que de ce qui précède seules les feuilles de matches où la mention L est clairement indiquée peuvent être prises en considération dans le cadre de l'application PC 16.2. ;

Attendu que la sanction qui frappe le défaut de licence est le forfait ;

Attendu toutefois que les conditions de l'application de l'article PC 74 § 6 ne sont pas réunies tant l'esprit que dans la lettre ;

Le conseil d'administration de l'AWBB décide le 2 décembre 2009

- que les matches 101012, 101034, 101041, 101056 et 101072 sont perdus par forfait en application de l'article PC 16.2 ;*
- que les conditions d'application de l'article 74 § 6 ne sont pas réunies et qu'il n'y a pas lieu de prononcer un forfait général ;*
- de charger le secrétariat général d'assister le club Ecole Européenne (matricule 2352) dans l'examen de la situation administrative des membres des équipes seniors ;*

- *de charger le comité provincial de Bruxelles de reprogrammer le calendrier des rencontres de l'équipe de P1 de l'Ecole Européenne sans délai.*

8.2. Exercice du droit d'évocation décision du Procureur régional 24 novembre 2009

- *Vu la correspondance du CP Namur relative au P.V. n° 14 du Procureur régional*
- *Vu dans ce P.V., il a été constaté que les sanctions prises dans le cadre du dossier NA 0260910 dérogeaient aux prescrits des normes de sanction en ce sens que les règles générales d'application point 4 n'ont pas été respectés.*
- *Vu que suivant ces règles, il est prévu que "s'il s'agit d'actes commis envers un arbitre officiel de moins de 18 ans ou un arbitre bénévole, les sanctions prononcées par l'organe judiciaire ne pourront pas être les sanctions minimales ni être assorties d'un sursis".*
- *Vu que joueur s'est vu sanctionné d'une sanction d'un mois avec sursis de 2 ans ?*
- *Le Conseil d'Administration, décide à l'unanimité d'évoquer le dossier et décide d'annuler la décision du Procureur régional et de renvoyer le dossier au Conseil judiciaire provincial de Namur.*

8.3. Nomination d'un membre ad hoc au conseil régional

Comme suite à la demande du Procureur régional, le Conseil d'Administration décide de ratifier la proposition de nomination de Monsieur Emile LOZE comme membre ad hoc afin de siéger au Conseil Judiciaire Régional du lundi 07.12.09.

8.4. Nomination d'un membre ad hoc au conseil d'appel

Comme suite à la demande du Procureur régional, le Conseil d'Administration décide de ratifier la proposition de nomination de Monsieur Simon DIERGE comme membre ad hoc afin de siéger au Conseil d'Appel du 05.12.09.

9. Enquête clubs

9.1. Résultats chiffrés de l'enquête

58 clubs ont répondu à l'enquête. Les résultats complets seront présentés lors de la prochaine réunion.

10. Rapport du Secrétaire- général

- Dossier CPLux/Junior Arlon : vu l'absence de licence et de licence technique, le Conseil d'Administration décide de confirmer les forfaits mais compte tenu du retard de communication des PV du comité provincial du Luxembourg qui a empêché le club de régulariser la situation, le club n'est pas forfait général. Le Secrétaire général a prévenu les parties intéressées.

11. Rapport du Trésorier général

11.1. Liste des clubs en retard de paiement

Un club n'a pas payé sa facture et a été forfait deux fois de suite. Si pas de paiement pour le 15/12, un troisième forfait entraînera le forfait général du club.

11.2. Modalités de paiement du PC 1 pour la saison 2008-2009

Les paiements sont en cours et tout sera réglé pour le 31/12.

11.3. Gestion des notes de frais 2009

Tout doit être clôturé pour le 15 janvier 2010 au plus tard.

11.4. Budget 2010 et rappel des modalités de gestion

Le président rappelle les modalités de gestion et de délégation financière entérinées lors de la réunion du conseil d'administration du 22 août 2009 :

1. Toute note de frais doit être signée par le président de département avant d'être envoyée à la comptabilité (pour le 1020 par le président du CDA)
2. La comptabilité transmet mensuellement la situation financière de chaque département.
3. Lorsque les dépenses d'un département atteignent 75% du budget, le directeur financier avertit le président du département et le trésorier-général de la situation financière engendrée par les derniers mouvements sans que ceux-ci ne puissent dépasser 90% du budget.
4. Lorsque les dépenses d'un département atteignent 90% du budget, toute nouvelle dépense est subordonnée à l'accord conjoint du président et du trésorier-général.
5. Lorsque le budget d'un département est épuisé, toute nouvelle dépense est subordonnée à l'accord du conseil d'administration ou du bureau en cas d'urgence.

Ces modalités de gestion seront également d'application pour la gestion des activités aux membres du comité de direction.

Le trésorier général doit examiner également les compensations AWBB/VBL dans le cadre de la gestion des activités nationales.

12. Départements

12.1. Département Formation entraîneurs

12.1. 1. Evaluation de la journée 11 novembre 2009

Excellent niveau avec orateurs de qualité.

Le département souhaite que la journée soit protégée. L'idéal serait une journée pour les entraîneurs, les arbitres et les dirigeants.

La présence d'un membre de la direction technique au début et à la fin de la journée doit être assurée.

12.2. Département Arbitrage

12.2.1. Prise de connaissance du procès-verbal du 22 octobre 2009

Les membres du Conseil d'Administration ont pris connaissance du PV du département.

12.2.2. Organisation de l'examen pour la réserve de commissaires de table

Reçu courrier de B. Averlant. - L'intéressé fait bien partie de la réserve.

Reçu candidature de Benoît Scherpereel.

Bernard Scherpereel sort de séance pour la prise de décision.

A la majorité, le CDA décide de refaire un examen dont les modalités seront définies en janvier 2010.

Le président du département est chargé d'exécuter la décision.

12.2.3. Demande du CP Hainaut pour organiser un cours d'arbitrage complet en urgence

Le Conseil d'administration regrette la manière dont le CP Hainaut l'a mis devant le fait accompli (voir publication du cours sur le site de la province).

Il marque son accord à la majorité sur la programmation du cours aux conditions suivantes :

- Le département arbitrage déterminera le contenu du cours
- il désignera les chargés de cours.
- les frais de la session sont pris en charge par la province.

12.2.4. Modalités de montées et descentes nationale/régionale 2009-2010 - Répartition des arbitres régionaux pour la saison 2010/011

Le Conseil d'Administration décide d'approuver les modalités présentées par le département.

Montée et descente Montée /descente saison 2009/2010.

A l'issue de la saison 2009-2010, les 2 premiers classés de la régionale 1 montent en nationale 3.

Les arbitres AWBB qui sont classés parmi les 4 derniers en nationale 3 descendent dans la future régionale 1 (version 2010-2011)

Il n'y a pas de descendants de régionale vers la provinciale.

Répartition des arbitres régionaux entre la régionale 1 et les 2 régionales 2 pour la saison 2010/2011

Régionale 1

La régionale 1 comprend 21 arbitres : les descendants de nationale 3 + les arbitres de régionale 1 classés de la troisième place à la dixième place (le but est d'arriver à 21 arbitres).

Régionales 2

Les arbitres de régionale qui ne sont pas repris dans le point 1 + les candidats régionaux.

12.3. Département Informatique

12.3.1. Dossier Infomat : état des lieux

Une réunion avec le secrétariat et Infomat dans le cadre du PM12 aura lieu le 12 janvier 2010.

Voir mise à jour de la comptabilité en matière de TVA

12.3.2 Achat d'un nouveau serveur

Il est urgent de changer le serveur compte tenu que l'ancien est dépassé et nécessite des manipulations spéciales pour sauvegarder les données. Il date d'environ 10 ans.

Coût total : environ 12.000 €. L'amortissement est prévu en 5 ans. Le CDA marque son accord sur la proposition du département.

12.3.3 Remplacement d'un PC à la comptabilité.

Le président du département prendra contact avec Etienne Croon pour déterminer les besoins.

12.4. Département relations CP - CDA

12.4.1. Prise de connaissance du procès-verbal du 23 novembre 2009

Prise de connaissance du PV. Un addendum sera établi qui reprendra les remarques des provinces.

12.5. Département Coupes

12.5.1. Désignation des clubs appelés à organiser les ½ finales des coupes AWBB 2010

Les clubs Sprimont, Cointe et UBCF Quaregnon ont été retenus par le département . Les dates sont les 7 & 8 février 2010.

12.6.2. Désignation des clubs appelés à organiser les finales des coupes AWBB 2010

Après examen des candidatures et sur la base de la proposition du département, le club de Excelsior Bruxelles (salle de Neder-over-Hembeek) a été retenu pour organiser les finales qui auront lieu le week-end du 28 mars 2010.

Le département remercie les clubs qui ont posé leur candidature.

12.7. Département Sport de haut niveau

12.7.1. Paiement des vacataires.

Le paiement des vacataires est évoqué.

12.7.2. Possibilité d'achat d'étagères en vue de ranger le matériel de Jambes

Actuellement, beaucoup de difficultés pour le personnel de ranger les équipements.

Estimation : 500 €. Le CDA marque son accord pour l'achat du matériel.

13. Rapports des différentes instances de l'AWBB

13.1. Prise de connaissance des questions posées par la commission législative le 6 décembre 2009

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance de questions posées et des réponses formulées par le président.

14. Nouvelles de la FRBB

14.1. Désignation d'un membre AWBB pour siéger au sein du Steering comité du BNT dames

Equipe Nationale Dames : le CDA confirme la candidature de Christian Grandry

14.2. Autres points

La question des modalités des montée et descente des arbitres de Division 1 et division 2 sera mise à l'ordre du jour de la prochaine réunion du conseil d'administration de la FRBB

La question de l'arbitrage à 3 en nationale 2 est posée par le président du département arbitrage.

La question posée par la VBL relative à la possibilité pour les arbitres du groupe A d'évaluer les arbitres du groupe C reçoit un accueil négatif. Réponse du CDA : On maintient les termes de la convention 2009-2010.

15 . Calendriers des prochains événements

15.1. Christmas Basket le 21-22-23-24 et 26/12/2009

15.2 Estaimpuis - Euro Métropole basket féminin le 3 janvier 2010

16. Divers

- A.Kaison : 1 match forfait en septembre (Amicale Liers) - le CJR a décidé : affaire en continuation. Le département n'a jamais été convoqué. Contact sera pris avec le procureur régional.
- B.Scherpereel : Mobistar : offre en attente. Aspect technique : les problèmes se résorbent.
- José Nivarlet : stages interprovinciaux 21-22-23 Loverval(garçons) - jambes (filles) - régionaux 28-29-30 jambes - JRJ le 10 janvier.
- D.Doyen : Réunion de la commission pédagogique ADEPS un mercredi de janvier 2010
- J. Ringlet : tient à souligner le succès du 3 c 3 féminin 18 équipes ont participé
- JP Delchef fait part des derniers courriers du Ministre Antoine.

Fin de la réunion : 23h48

Jean-Pierre DELCHEF
Président

Lucien LOPEZ
Secrétaire Général